



Droit de réponse suite à l'article du 5 avril 2019 « Le département veut recruter 200 à 300 familles d'accueil »

Lille le 24 avril 2019

La lecture de l'article cité en objet ne peut que susciter un certain agacement.

En premier lieu, affirmer que le mouvement social des collègues de l'aide sociale à l'enfance n'est en rien responsable de ces propositions, c'est faire l'impasse sur une note de service émanant de la direction générale des services du Département du Nord intitulée « 10 mesures pour la Protection de l'enfance » qui est rédigé sur la base de rencontre entre les agents en grèves et l'employeur. (Cette note est jointe à ce document)

Si la CGT ne peut que se réjouir de ce vaste plan d'embauche tant la situation de l'accueil familial est difficile, il convient toutefois de s'interroger sur la réalité de ce métier.

Les allusions au salaire de ces collègues sont tout bonnement scandaleuses et fausses : reprenons votre exemple d'un assistant familial qui accueillerait 2 enfants. Celui-ci perçoit un salaire de base de 50 H de SMIC, lorsqu'il accueille un enfant il perçoit 70H supplémentaire, à nouveau 70H pour le second accueil...soit 190H de SMIC pour 2 accueils ce qui ne fait que 1466€80 net pour travailler 330 jours par an 24H/24. Nous sommes loin des 1740€ annoncés

Notez que

- Lorsqu'un assistant familial accueille un enfant, elle ne perçoit que 80% du SMIC
- Le métier est extrêmement précaire, vu que tributaire des enfants que l'on confie aux familles d'accueil : pas d'accueil = baisse de salaire voire licenciement...
- Que l'accueil familial signifie bien que la famille au complet est concernée, au-delà de l'assistant familial
- Que les enfants placés sont souvent « abimés par la vie » : maltraitance, drogue, inceste, affection mentale, etc.
- Que « l'allocation d'entretien » versée pour compenser les frais de vie des enfants placés n'a pas été réévaluée depuis plus de 10 ans
- Que les services de protection de l'enfance étant eux même en souffrance, ne sont pas en capacité d'accompagner les accueillant-e-s

Sur les citations du Président LECERF, mettre l'accent sur les 6000€ perçus par certains collègues en raison d'un dépassement de capacité d'accueil est sérieusement partielle et partielle... c'est oublier un peu vite que l'employeur n'a, pendant des années, pas ouvert suffisamment de place d'accueil pour éviter ces phénomènes. Que le sureffectif est le fruit d'une pression constante des services sur les collègues assistants familiaux, contraints d'accepter

Une nouvelle fois, est cité la mise en parallèle inadmissible entre les réfugiés mineurs et la prise en charge des mineurs nordistes en danger...ces propos de Monsieur LECERF ont été plusieurs fois dénoncé tant ils rappellent les thèses tenues par certains populistes bruns.

Au passage nous rappelons que la diminution des places en foyer est liée aux décisions budgétaires de l'exécutif actuel que sur les 800 places créées, il s'agit d'une part des places « low cost » créés pour les mineur-e-s non accompagné-e-s, et d'autre part de places transformées (c'est à dire des places d'hébergement détruites puis recréés en accompagnement, moins chères...)

Sur cette question on rappellera que les établissements MECS souhaitaient continuer à les accueillir, car leur présence facilitait le travail des éducateurs. Les autres enfants pouvaient mettre en perspective leur parcours de vie par rapport à celui de migrants qui avaient bien souvent vu leurs parents mourir devant leurs yeux avant de frôler la mort, de connaître la clandestinité, l'errance, la prostitution.

Cgt des personnels du Département du Nord

cgt@lenord.fr

Tel: 03 59 73 65 73

Fax: 03 59 73 66 49

Forum - 43 rue Delory

59047 Lille cedex